

# - C O M M U N E D ' O R S A Y -

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2009

### COMPTE-RENDU SUCCINCT

**Étaient présents :** David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Frédéric Henriot, Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen, Yann Dumas-Pilhou, Alexis Foret, Claudie Mory, José Goncalves, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

**Absents excusés représentés :**

Agnès Foucher pouvoir à Mme Elisabeth Delamoye  
Marie-Hélène Aubry pouvoir à Mme Simone Parvez  
Benjamin Lucas-Leclin pouvoir à Mme Béatrice Donger-Desvaux

**Absents :**

Jérôme Vitry  
Dominique Denis (pouvoir refusé par M. Hervé Charlin)

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents                | 28 |
| Nombre de votants                 | 31 |

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Louis Dutey est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2009

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

| DATE       | N° DECISION | OBJET   |
|------------|-------------|---|
| 25/03/2009 | 09-48       | Convention de mise à disposition de la salle d'escalade de la société ROC et RESINE au profit du Centre municipal d'initiation sportive de la Commune d'Orsay - durée : le 22 avril 2009 - montant : 5,50€ par enfant de + de 10 ans et 3,50€ par enfant de - de 10 ans |
| 25/03/2009 | 09-49       | Convention de formation passée avec la société AGECEF pour un agent, "droits d'auteur, droits voisins" - durée : du 17 au 19 juin 2009 - montant : 1112,28€   |
| 25/03/2009 | 09-50       | Convention de formation passée avec la société AGECEF pour un agent "évaluation des actions culturelles en direction de ses publics" - durée : du 11 au 12 mai 2009 - montant : 741,52€   |
| 25/03/2009 | 09-51       | Convention de formation passée avec la société ALTITUDE Formation pour huit agents "travail en hauteur" pour 8 agents - durée : le 7 avril 2009 - montant : 1190,02€  |
| 23/03/2009 | 09-52       | Prescription quadriennale opposée à des demandes indemnitaires présentées le 10 septembre 2008  |
| 01/04/2009 | 09-53       | Convention de formation passée avec la société FORMACTION pour 10 agents "gestes et postures" - durée : le 25 mars 2009 - montant : 800€  |
| 01/04/2009 | 09-54       | Convention de formation passée avec la société FORMACTION pour 10 agents "gestes et postures" - durée : le 1er avril 2009 - montant : 800€  |
| 01/04/2009 | 09-55       | Convention de formation passée avec la société FORMACTION pour 10 agents "gestes et postures" - durée : le 8 avril 2009 - montant : 800€  |
| 02/04/2009 | 09-56       | Convention de formation passée avec le CNFPT pour une formation d'intégration de catégorie C - durée : du 9 au 11 mars et du 23 au 24 mars 2009   |
| 10/04/2009 | 09-57       | Avenant n°1 à la décision 05- 33 portant création d'une régie de recette pour le service fêtes et cérémonies - encaissement des droits de place pour la fête foraine annuelle   |
| 02/04/2009 | 09-58       | Convention de formation passée avec le CFPTS pour un agent "prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant" - durée : du 5 au 9 octobre 09 - montant : 897€  |
| 10/04/2009 | 09-59       | Convention de formation passée avec le CFPTS pour un agent "prévention des risques dans le spectacle vivant : responsabilités juridiques des cadres" - durée : le 6 juillet 2009 - montant : 251,16€  |
| 10/04/2009 | 09-60       | Adoption d'un contrat de maintenance pour la protection cathodique de filtres à sable à la piscine municipale - durée : 1 an - montant annuel forfaitaire : 1522 €  |
| 10/04/2009 | 09-61       | Adoption d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2009 pour le compte de la commune d'Orsay - Lot n° 1 : séjour à la campagne - montant : séjour 4/6 ans 420€ - séjour 7/11 ans 636€ par enfant                                |
| 10/04/2009 | 09-62       | Adoption d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2009 pour le compte de la commune d'Orsay - Lot n° 2 : séjour à la mer - montant : séjour 6/11ans 686€ par enfant  |

|            |       |  |
|------------|-------|--|
| 10/04/2009 | 09-63 | Adoption d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2009 pour le compte de la commune d'Orsay - Lot n° 3 : séjour à la montagne - montant : séjour 6/12ans 603€ (15 jours) et 819€ (21jours) par enfant |
| 10/04/2009 | 09-64 | Adoption d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2009 pour le compte de la commune d'Orsay - Lot n° 4 : "séjour à thème : camp" - montant : séjour 8/11ans 779€ par enfant                           |
| 24/04/2009 | 09-65 | Convention de mise à disposition à titre gratuit des installations sportives au profit du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne) représenté par Monsieur Etienne Chaufour, Président du Conseil d'administration   |
| 24/04/2009 | 09-66 | Adoption d'une convention de location à titre gracieux d'un doseur hth Easiflo IV et de deux doseurs hth Easiflo III pour la maintenance des doseurs à la piscine municipale - durée un an   |
| 06/05/2009 | 09-67 | Contrat d'expérimentation d'un "environnement numérique de travail NetEcole" à destination de l'école élémentaire du Centre - durée : 3 mois - Sans engagement financier de la commune   |
| 28/04/2009 | 09-68 | Convention de formation avec le CFA des Métiers Territoriaux du CNFPT dans le cadre d'un contrat d'apprentissage - durée : du 15/01/2009 au 7/07/2010 - montant : 2 500€   |
| 28/04/2009 | 09-69 | Adoption d'un contrat de prestation de services relatif à l'information et l'assistance juridique téléphonique - durée trois ans - montant : 3 700€ annuel   |
| 04/05/2009 | 09-70 | Convention de partenariat avec l'association Défis et Solidarités pour l'organisation du City-Raid Andros 2009 - durée : le 16 mai et le 17 juin - montant : 1500€   |
| 04/05/2009 | 09-71 | Convention de formation passée avec l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Essonne pour dix agents, "secourisme PSC 1" - durée : les 25 et 26 mai 2009 - montant : 670€  |
| 04/05/2009 | 09-72 | Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit d'un agent - durée trois ans renouvelable 2 fois - montant : 5,29€ par m <sup>2</sup> et par mois                              |
| 30/04/2009 | 09-73 | Convention de mise à disposition d'un local sanitaire équipé d'une salle de repos, situé rue Louise Weiss au profit des chauffeurs de la gare routière du guichet - durée : un an renouvelable trois ans - montant : A titre gratuit           |
| 14/05/2009 | 09-74 | Séance de poneys pour les classes de Mesdames Gillet, Jacquet, Péronnet, Thiébault de l'école élémentaire de Mondétour - durée : 4 demi-journées par classe - montant : 2 986€   |
| 15/05/2009 | 09-75 | Contrat avec la compagnie "couleurs en jeux" pour les élèves de l'école élémentaire de Mondétour classe de Madame Duez - durée : 2 journées d'ateliers - montant : 1 800€  |
| 14/05/2009 | 09-76 | Travaux d'extension du réfectoire et de l'école maternelle de Mondétour (décision d'infructuosité pour la totalité des lots)   |
| 15/05/2009 | 09-77 | Convention relative à l'organisation d'un séjour pour l'été 2009, pour la commune d'Orsay avec l'Association "Raid Aventure Organisation" - durée : du 13 au 17 juillet 2009 - montant : 3 410€  |
| 15/05/2009 | 09-78 | Convention de mise à disposition de la crypte par l'association Diocésaine d'Evry Corbeil Essonne au profit de la Commune - durée : 3 ans - montant : A titre gracieux   |

## 2009-59 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE - MODIFICATION

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (M. Charlin, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) 2 abstentions (Mme Parvez, M. Aumette) :

- **Modifie** la rédaction de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Le Maire d'Orsay est chargé :

« 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

- **Dit** que les autres pouvoirs précédemment délégués au maire par l'assemblée délibérante demeurent inchangés.

## 2009-60 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Rapporte** la délibération n°2009-1 du 11 février 2009, portant renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres.

Après dépôt des listes de candidatures,

- **Procède** au scrutin de liste, à bulletins secrets et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à la désignation de cinq membres titulaires et cinq suppléants à la commission d'appel d'offres.

### Premier tour de scrutin

|                      |      |
|----------------------|------|
| - Nombre de votants  | : 31 |
| - Bulletins blancs   | : 2  |
| - Bulletins nuls     | : 0  |
| - Suffrages exprimés | : 29 |
| - Majorité absolue   | : 15 |

### **Délégués titulaires :**

Ont obtenu, au titre de la majorité municipale : 29 voix

- M. Dormont
- M. Eymard
- M. Rousseau
- M. Saussol

A obtenu, au titre de la minorité : 27 voix

- Mme Parvez

### **Délégués suppléants :**

Ont obtenu, au titre de la majorité municipale : 29 voix

- Mme Digard
- Mme Delamoye
- M. Henriot
- M. Péral

A obtenu, au titre de la minorité : 26 voix

- Mme Donger-Desvaux

- **Précise** que cette commission a un caractère permanent pour l'ensemble des marchés.

### **2009-61 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Rapporte** la délibération n°2009-2 du 11 février 2009, portant renouvellement intégral de la commission de délégation de services publics.
- **Décide** que la composition de la commission de délégation de services publics sera la même que celle de la commission d'appel d'offres.
- **Désigne** par conséquent :

Délégués titulaires :

- M. Dormont
- M. Eymard
- M. Rousseau
- M. Saussol
- Mme Parvez (représentant la minorité)

Délégués suppléants :

- Mme Digard
- Mme Delamoye
- M. Henriot
- M. Péral
- Mme Donger-Desvaux (représentant la minorité)

- **Précise** que cette commission aura un caractère permanent pour l'ensemble des délégations de services publics.

### **2009-62 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DES ULIS A LA CAPS**

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 6 voix contre (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez, M. Aumette, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin)

- **Se prononce favorablement** à la demande d'adhésion de la commune des Ulis à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

**2009-63 - FAE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE SITUÉE A LA MAIRIE ANNEXE DE MONDETOUR**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à signer la convention relative à l'agence postale communale située à la mairie annexe de Mondétour.
- **Précise** que cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature, renouvelable une fois.

**2009-64 - FINANCES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT**

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 3 membres ne participant pas au vote (M. Charlin, Mme Parvez, Mme Aubry) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 300 € au profit de l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage.
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2009 de la commune au compte 6574.

Le conseil municipal, 29 voix pour, 1 voix contre (Mme Ramos), 1 abstention (M. Halphen) :

- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 1 200 € au profit des Scouts et guides de France groupe d'Orsay.
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2009 de la commune au compte 6574.

**2009-65 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CREDITS « RESERVE PARLEMENTAIRE » - TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUR ET DE SON RESTAURANT SCOLAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Sollicite** de la part du Sénat, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour les travaux d'extension à l'école maternelle de Mondétour.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Madame Claire-Lise CAMPION, Sénatrice,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

**2009-66 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE – TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUR ET DE SON RESTAURANT SCOLAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Sollicite** auprès du Conseil Régional, l'octroi de subventions spécifiques dans le cadre de la délibération CR 44-06 concernant les travaux d'extension à l'école maternelle de Mondétour.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

**2009-67 - FINANCES** - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CREDITS « RESERVE PARLEMENTAIRE » - TRAVAUX DE REFECTION DU MUR D'ENCEINTE DU CHATEAU DE LA BOUVECHE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Sollicite** de la part de l'Assemblée Nationale, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour les travaux de réfection du mur d'enceinte du Château de la Bouvêche.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Monsieur Pierre Lasbordes, Député de la circonscription.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

**2009-68 - SCOLAIRE** - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORSAY ET LE COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY (CESFO)

Le conseil municipal, 27 voix pour, 2 voix contre (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin), 2 abstentions (Mme Parvez, Mme Aubry) :

- **Adopte** les termes de la convention de partenariat.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2009-69 - SCOLAIRE** - TARIFICATION DU COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY (CESFO)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2009 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :

Pour les orcéens et familles de commerçants et d'artisans d'Orsay

- le tarif minimum de 3,72€ pour un quotient minimum de 200€,
- le tarif intermédiaire de 16,50 € pour un quotient intermédiaire de 750 €
- le tarif maximum de 40,30€ pour un quotient maximum de 2 300€.

- ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2 300€) les familles paient le tarif maximum.
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 750€, application de la formule :
  - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
  - Taux de progressivité = (tarif intermédiaire - tarif minimum) / (quotient familial intermédiaire - quotient familial minimum)
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 751€ et 2300€, application de la formule :
  - Tarif = Tarif intermédiaire + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial intermédiaire)
  - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif intermédiaire ) / (quotient familial maximum - quotient familial intermédiaire)
  - **Précise** que cette tarification sera appliquée à compter du 6 juillet 2009.
  - **Précise** que la demi journée sera facturée 50 % du tarif journée, repas inclus.

#### **2009-70 - SCOLAIRE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CENTRES DE VACANCES - ETE 2009**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** les séjours en centres de vacances.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2009 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
- ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2100€) les familles paient le tarif maximum.
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 750€, application de la formule :
  - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
  - Taux de progressivité = (tarif intermédiaire - tarif minimum) / (quotient familial intermédiaire - quotient familial minimum)
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 751€ et 2100€, application de la formule :
  - Tarif = Tarif intermédiaire + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial intermédiaire)
  - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif intermédiaire ) / (quotient familial maximum - quotient familial intermédiaire)



Les séjours :

- ✓ pour le séjour de 7 jours à Gouville sur mer :
  - le tarif minimum de 70.01€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 231€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 420€ pour un quotient maximum de 2100€.
  
- ✓ pour le séjour de 12 jours à Aubenas :
  - le tarif minimum de 106.02€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 349.80€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 636€ pour un quotient maximum de 2100€
  
- ✓ pour le séjour de 19 jours à St Chély d'Apcher :
  - le tarif minimum de 129.86€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 428.45€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 779€ pour un quotient maximum de 2100€.
  
- ✓ pour le séjour de 14 jours à Meschers :
  - le tarif minimum de 114.36€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 377.30€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 686€ pour un quotient maximum de 2100€.
  
- ✓ pour le séjour de 15 jours à Prémanon :
  - le tarif minimum de 100.52€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 331.65€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 603€ pour un quotient maximum de 2100€.
  
- ✓ pour le séjour de 21 jours à Prémanon :
  - le tarif minimum de 136.53€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 450.45€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 819€ pour un quotient maximum de 2100€.

#### **2009-71 - SCOLAIRE - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2008**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** la proposition de fixer l'indexation de l'I.R.L. par rapport à l'indice de référence des loyers.
- **Autorise** le versement du complément communal aux instituteurs non logés.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

#### **2009-72 - ENVIRONNEMENT - PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR (PRQA)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le Plan Régional de la Qualité de l'Air, élaboré par la Région Ile-de-France,
- **Souligne** sa cohérence avec les orientations de la commune,
- **Demande** que soient mis à la disposition des communes les budgets nécessaires à l'acquisition des outils de prévention et d'action visant à l'amélioration de la qualité de l'air intérieure et extérieure et de la santé publique.

- **Demande** que les lois Grenelle 1 et 2 soient rapidement examinées et ratifiées.

#### **2009-73 - SERVICES TECHNIQUES - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de calculer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en prenant le seuil de la population totale de la Commune, issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- **Fixe** au taux maximum, le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport d'électricité.
- **Applique** le taux de revalorisation de 17,70 % à ladite redevance, pour l'année 2009.

#### **2009-74 - SERVICES TECHNIQUES - CONVENTION DE GESTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE ET LA MAIRIE D'ORSAY EN MATIERE DE DOMAINE PUBLIC ROUTIER A L'INTERIEUR DE L'AGGLOMERATION D'ORSAY**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le projet convention de gestion entre le Conseil Général de l'Essonne et la commune d'Orsay, annexé à la présente délibération, précisant le rôle de chacune des parties dans la gestion des voies départementales en agglomération.
- **Autorise** le maire à signer la convention de gestion entre le Conseil Général de l'Essonne et la commune d'Orsay.
- **Confirme** le transfert de compétences effectué par délibération du Conseil Communautaire du 15 Décembre 2005 concernant les voies visées par le présent projet de convention de gestion.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la commune, pour les années concernées.

#### **2009-75 - SERVICES TECHNIQUES - RAPPORT ANNUEL 2007 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)**

Le conseil municipal,

- **Prend** acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2007 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

#### **2009-76 – URBANISME - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE**

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 4 voix contre (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez, Mme Aubry) :

- **Approuve** la convention d'intervention foncière ci-jointe entre la commune d'Orsay et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

#### **2009-77 - COMMUNICATION - DEMOCRATIE LOCALE – CINEMA PLEIN AIR**

Le conseil municipal, par 30 voix pour, 1 membre ne participant pas au vote (M. Charlin) :

- **Dit** que la somme de 2 758 € pour la projection d'un film en plein air sera prise sur le budget du conseil de quartier du Guichet.

#### **2009-78 - CULTURE - FETE DE LA SCIENCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention auprès de la Coordination Régionale de la Fête de la Science, du Conseil général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

#### **2009-79 - CULTURE - FESTIVAL AH ! LES BEAUX JOURS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAPS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay- CAPS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **Précise** que le montant de la dépense qui correspond au cachet artistique s'élève à 2 600€ TTC et est inscrit au budget 2009 de la commune, sous l'imputation CLT 33 6228.

#### **2009-80 - CULTURE - REMPLACEMENT DES FAUTEUILS DU CINEMA JACQUES-TATI - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention au Conseil général, au taux de 40 % des dépenses HT.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette démarche.

#### **2009-81 - JEUNESSE - TARIFICATION DES SEJOURS ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'organisation de ce séjour.

- **Approuve** les tarifs applicables à ce séjour.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
  - ✓ Pour le séjour multi-activités
    - le tarif minimum de 60€ pour un quotient minimum de 200€,
    - le tarif maximum de 300€ pour un quotient maximum de 1800€.
  - ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paieront le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (1800€) les familles paieront le tarif maximum.
  - ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 1800€, application de la formule :
    - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
    - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif minimum) / (quotient familial maximum - quotient familial minimum)
  - ✓ Pour les non orcéens : le tarif maximum sera appliqué.

**2009-82 - SPORTS - QUATRIEME EDITION DE LA COURSE « L'ORCEENNE NATURE » PARTICIPATION FINANCIERE DES COUREURS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de créer une tarification pour la participation financière des coureurs enfants, à la course « l'Orcéenne Nature » qui aura lieu le 14 juin 2009.
- **Fixe** cette participation à 2 € par coureur.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

---

La séance est levée à 00 heures 50.

---

Orsay, le

David ROS  
Maire d'Orsay  
Vice-président du conseil général de l'Essonne